



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Archives départementales  
de l'Ardèche  
Affaire suivie par : Mme PORTE

**Comité départemental du Centenaire de la Première Guerre mondiale**  
**Séance du 17 novembre 2016**  
**Compte-rendu**

Présent-e-s :

M. Jean-Michel RADENAC  
Mme Corinne PORTE  
M. Philippe GIFFON, représentant M. le Directeur académique  
M. Franck TISON  
M. Yves BENOIT  
Mme GUILLON, représentant M. GUILLON  
Lieutenant Colonel (ER) Jean-Luc PAUTHE  
M. Gilbert AUZIAS

Excusés :

M. le président du Conseil départemental  
M. WEISS  
M. GENEST  
M. le maire de Privas  
Lieutenant Colonel VAGLIO  
M. GACHET  
M. LADET  
M. BOYER

Ordre du jour :

1. Examen des dossiers de demande de labellisation.
2. Informations diverses.

M. Radenac présente les excuses de MM. le président du Conseil départemental, du maire de Privas, Vaglio, Weiss, Genest, Gachet, Ladet et Boyer.

## 1. Examen des dossiers de demande de labellisation

Trois dossiers sont à examiner : Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire (FJEP) Saint-Michel-en-Chalencon Saint-Maurice-de-Chabrillanoux, commune de Félines, lycée professionnel Jules Froment d'Aubenas.

Un numéro a été attribué par le secrétariat général du comité départemental.

Mme Porte rappelle que le dossier de labellisation était téléchargeable sur le portail de *l'Etat en Ardèche*. Les dossiers étaient à envoyer aux Archives départementales de l'Ardèche avant le **15 novembre 2016**. Un communiqué de presse sur le site Internet de la Préfecture et une actualité sur le site Internet des Archives départementales de l'Ardèche ont aussi été publiés. Le communiqué a également fait l'objet d'une diffusion via les réseaux sociaux de la Préfecture.

Mme Porte rappelle également la procédure :

Le Comité départemental du Centenaire (CDC) exerce une mission d'expertise pour le compte de la Mission du Centenaire en se prononçant sur les demandes de labellisation formulées par les acteurs locaux.

Tout projet territorial désireux d'obtenir la labellisation par la Mission du Centenaire devait obligatoirement saisir en première instance le CDC.

Après consultation du CDC, le Préfet adressera un avis motivé à la Mission du Centenaire quant à l'opportunité d'une attribution du label officiel.

La liste des projets départementaux labellisés par la Mission du Centenaire est publiée sur le site de la préfecture de l'Ardèche.

Pour chaque dossier sélectionné par le CDC, une fiche de synthèse extrêmement simplifiée, devra être remplie et attachée au dossier.

L'ensemble des dossiers sélectionnés sera noté sur un tableau récapitulatif, extrêmement simplifié lui aussi. A noter, les numéros attribués par ce tableau n'ont aucune valeur de classement qualitatif. Ils ne seront utilisés que pour faciliter le travail administratif de la Mission.

Le CDC fait parvenir en un seul envoi postal l'ensemble des dossiers et le tableau récapitulatif. Ce courrier unique est à adresser pour le **21 novembre 2016** à la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Le tableau récapitulatif devra obligatoirement être aussi envoyé par courriel à la Mission.

Une fois parvenu à la Mission, chaque dossier sera examiné par une des commissions spécialisées du Conseil scientifique qui émettra un avis. Puis le Comité de labellisation examinera une seconde fois le dossier et donnera un résultat définitif qui sera notifié par écrit au porteur de projet, sous couvert du CDC.

### **Les grands thèmes de 2017 définis par la Mission du Centenaire sont :**

- . l'arrivée des troupes américaines et leur impact sur la construction des villes qui les ont accueillis et sur la vie des habitants (arrivée de nouvelles musiques comme le jazz, de nouveaux sports). Ces projets seront co-labellisés avec la Commission américaine du Centenaire (WWICC),
- . la commémoration de la bataille du Chemin des Dames,
- . l'industrie pendant la Grande Guerre (changements profonds des villes et des infrastructures),
- . l'essoufflement des fronts en 1917, alors que les Russes se retirent du champ de bataille, que des grèves se multiplient dans tous les pays belligérants, que des mutineries ont lieu lors de la bataille du Chemin des Dames.

Il est à préciser que ces thèmes sont seulement des indications et tous les projets concernant la Première Guerre mondiale sont toujours les bienvenus.

Il est à préciser aussi que le dossier du lycée professionnel Jules Froment d'Aubenas aurait dû être adressé au Comité académique du Centenaire de Grenoble car les dossiers de demande de labellisation des projets pédagogiques scolaires (établissements du premier et du second degré, réseau-Canopé) sont à retirer auprès du Comité académique concerné et de son référent « mémoire et citoyenneté ».

Les délais d'envoi étant très courts, Mme Porte propose de donner un avis sur le dossier du lycée professionnel Jules Froment et de l'envoyer à la Mission en précisant cette erreur d'envoi.

M. Giffon demandera au Comité académique du Centenaire si des établissements scolaires ardéchois ont déposés des dossiers de demande de labellisation.

Après examen des dossiers et avis des membres du CDC, Mme Porte prépare l'envoi des dossiers à la Mission.

## 2. Informations diverses

### . Concours « Les Petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants »

Les inscriptions sont ouvertes pour le concours 2016-2017, qui met à l'honneur, pour sa 11<sup>ème</sup> édition, l'année mémorielle 1917. Les travaux abordant les thématiques suivantes : le chemin des Dames et l'entrée en guerre des Etats-Unis, pourront concourir, en plus des prix nationaux, pour une mention spéciale. Le règlement 2016-2017 et la fiche d'inscription de la 11<sup>ème</sup> édition du concours des « Petits Artistes de la Mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants » sont téléchargeables sur le site de l'ONAC-VG à l'adresse suivante : <http://www.onac-vg.fr/fr/missions/concours-scolaires-memoire-combattante/>

M. Giffon précise que les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2016. A ce jour, une seule classe de l'école privadoise René Cassin est inscrite. Il souligne également que c'est un concours jugé difficile par les enseignants, ce qui explique la faible participation des établissements scolaires (3 à 4 classes maximum). Il informe les membres du CDC que l'information se trouve aussi sur le portail pédagogique de la DSDEN à l'adresse suivante : <http://www.ac-grenoble.fr/portail-pedagogique07/>

M. Tison propose que la DSDEN replace ce concours dans un contexte pédagogique plus global pour susciter l'intérêt des enseignants qui, par ailleurs, sont extrêmement sollicités tout au long de l'année scolaire.

Mme Guillon et M. Benoît rappellent tout l'intérêt qu'il y a à soutenir les établissements scolaires dans leur mission de transmission de la mémoire.

MM. Pauthe et Tison rappellent aussi que le Souvenir Français et le service départemental de l'ONAC-VG peuvent soutenir les projets des établissements scolaires.

Les membres du CDC demandent à M. Giffon que la DSDEN prenne contact avec l'école de Félines pour une éventuelle participation au concours en relation avec le projet de la mairie soumis à labellisation.

### . Réalisation d'un court-métrage par l'école primaire publique de la Tour à Soyons (classe de CM2)

M. Pauthe informe les membres du CDC que l'école primaire publique de la Tour a réalisé un film *La rose de Gaston*, court-métrage qui met à l'honneur le soldat Gaston Chareyre, originaire de Soyons et mort pour la France. Soutenu financièrement par la FOL (Amicales de Crussol), la DRAC, l'ONAC-VG et le ministère de la Défense, ce travail des élèves de CM2, encadré par l'enseignante Stéphanie Sanchez, a été présenté le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Une exposition retraçant le travail de préparation et de réalisation du court-métrage a également été présentée.

Mme Porte prendra contact avec l'enseignante pour lui proposer le dépôt d'un exemplaire du court-métrage aux Archives départementales, ainsi qu'une valorisation sur le site Internet des Archives.

### . Les écrivains combattants

M. Pauthe informe les membres du CDC que le 27 juin 2016 le Souvenir Français, en collaboration avec l'association Les écrivains combattants, a lancé l'opération *Hommage aux écrivains combattants de la Grande Guerre*. Cet hommage national aux 560 écrivains combattants se traduit par trois initiatives ciblées... :

. La rénovation des stèles de la Forêt des écrivains combattants située à Combes dans l'Hérault. L'inauguration a eu lieu le 30 septembre 2016 accompagnée par le baptême du collège de Saint-Gervais-sur-Mare du nom « Collège des Ecrivains Combattants ».

. Une cérémonie au Panthéon devant la plaque des 560 écrivains combattants, le mercredi 30 novembre 2016 à 15h00.

. L'après-midi du livre des écrivains combattants organisé à la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le 3 décembre 2016 de 14 à 19 heures.

... et une mobilisation territoriale qui consiste à sensibiliser l'ensemble des 269 communes de naissance des 560 écrivains combattants. A chaque municipalité, il a été demandé d'organiser en appui des comités de l'association « Le Souvenir Français » une simple cérémonie durant laquelle seront lus les textes de l'écrivain local. Le choix de la date a été laissé à la discrétion de la municipalité tout en privilégiant le 2 décembre. A chaque quotidien régional, il a été demandé d'évoquer les écrivains dans leur territoire de diffusion.

Trois communes ardéchoises sont concernées : Annonay avec Louis Géry (1885-1918), Saint-Victor avec Gabriel Octave de Vitrolles (1880-1914) et La Voulte avec Paul Rioux (1888-1914).

Le détail de l'opération est disponible sur le site du Souvenir Français à l'adresse suivante : <http://le-souvenir-francais.fr/non-classe/lhommage-national-aux-560-ecrivains-combattants-de-la-grande-guerre/>

. Centenaire de l'office national des pupilles de la Nation

M. Tison informe les membres du CDC qu'en 2017, le service départemental de l'ONAC-VG commémorera le centième anniversaire de l'office national des pupilles de la Nation instauré par la loi du 27 juillet 1917.

Il précise également que se tiendra à l'espace Ouvèze de Privas une cérémonie le 7 décembre 2016 pour commémorer le centenaire de l'ONAC-VG. A cette occasion, des cartes d'anciens combattants seront remises.

Mme Porte rappelle que les Archives départementales, dans le cadre de leur dernière exposition sur la Grande Guerre (mars-août 2016) ont présenté plusieurs vitrines sur le centenaire de l'ONAC-VG. Cette documentation est à disposition de M. Tison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Corinne PORTE,  
Directrice des Archives départementales de l'Ardèche,  
Secrétaire générale du Comité départemental du Centenaire de la Première Guerre mondiale